



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre l'illettrisme des adultes

Question écrite n° 23245

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le Premier ministre sur le renforcement de la lutte contre l'illettrisme et les difficultés de lecture des adultes. Selon l'INSEE, la situation d'illettrisme concernerait environ 2,5 millions de personnes et 7 % de la population adulte en France. Un rapport publié en 2018 estimait qu'environ 12 % des jeunes Français de 17 à 18 ans éprouvaient des difficultés de lecture et d'écriture. Les personnes concernées subissent de ce fait des difficultés d'insertion mais aussi dans leur quotidien ou dans leurs démarches administratives. Or, si l'action de lutte contre l'illettrisme se concentre, à juste titre, sur la période de scolarité, il apparaît que le besoin d'aide et d'accompagnement est également très important pour ces adultes qui ont quitté le système scolaire sans avoir une maîtrise suffisante de la lecture et de l'écriture. Aussi elle souhaiterait que le Gouvernement puisse lui faire connaître les moyens consacrés à la lutte contre l'illettrisme des adultes ainsi que les dispositifs qui pourraient être mis en œuvre pour mieux répondre à ce défi.

Texte de la réponse

Si le nombre de personnes confrontées à l'illettrisme a baissé de 20 % entre 2004 et 2012 (d'après l'enquête INSEE-ANLCI réalisée en 2012), il demeure que 4,3 millions de personnes ont des difficultés préoccupantes avec l'écrit et 2,5 millions sont en situation d'illettrisme, ce qui représente 7% de la population. La structuration de la politique publique relative à la lutte contre l'illettrisme et au développement de l'accès aux savoirs de base représente un enjeu majeur pour le gouvernement et en premier lieu pour le ministère du travail afin de : • sécuriser les parcours professionnels puisque l'illettrisme impacte le monde du travail : 6 % de ceux qui sont dans l'emploi et ont été scolarisés en France sont confrontés à l'illettrisme ; • faciliter l'accès à l'emploi : 10 % des demandeurs d'emploi sont confrontés à l'illettrisme. La lutte contre l'illettrisme est une politique publique qui nécessite la mobilisation d'un grand nombre de ministères au-delà du ministère du travail, notamment l'éducation nationale (mission de prévention de l'illettrisme pendant la scolarité et de lutte contre le décrochage scolaire), mais également la culture (dispositifs destinés à encourager la lecture et à développer la maîtrise du français, promotion de la langue française), la justice (réinsertion des publics sous-main de justice), ainsi que l'ensemble des ministères membres du groupement d'intérêt public agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCT) Les compétences relatives à la politique publique d'accès aux compétences de base et de prévention et de lutte contre l'illettrisme sont partagées entre l'Etat et les Régions depuis 2015 mais également mises en œuvre par de nombreux acteurs : acteurs du service public de l'emploi, partenaires sociaux... Dans un contexte de mise en œuvre du plan d'investissement dans les compétences (PIC) et de volonté politique de permettre l'acquisition par tous des compétences de base, la multiplicité des acteurs exige une coordination efficace de cette politique au niveau national comme sur les territoires, y compris les plus fragiles. Le PIC a permis un investissement massif de l'Etat en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi. La réussite de ce plan d'investissement ne peut se concevoir sans une réflexion sur les freins à lever ou les nouveaux moyens à mettre en place pour que les personnes concernées puissent toutes effectivement s'engager dans un parcours de ré-acquisition des savoirs de base. La suppression de la délégation interministérielle à la langue française et à la cohésion sociale (DILFCS) et la révision au 31 décembre 2019 de la convention constitutive de l'agence

nationale de lutte contre l'illettrisme sont l'occasion de vérifier l'adéquation de la politique menée et de la gouvernance en place avec les besoins des entreprises et des populations. Ces éléments de contexte invitent à réinterroger la stratégie de prévention et de lutte contre l'illettrisme afin d'adapter la teneur et l'organisation de la réponse aux besoins identifiés. C'est pourquoi, la ministre du travail a confié en juin 2019 une mission à M. Christian Janin, et M. Yves Hinnekint, directeur général d'OPCALIA, afin de proposer les évolutions nécessaires à une amplification ou un renouvellement de la politique de prévention et de lutte contre l'illettrisme, sur la base d'un état des lieux des résultats et de l'impact des mesures, dispositifs et modes d'organisation qui fonctionnent ou a contrario qui n'ont pas fait leurs preuves. Les conclusions de leur mission seront rendues dans les prochains jours à la ministre du travail.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23245

Rubrique : Illettrisme

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Travail](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2019](#), page 8382

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2019](#), page 9659